

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 03/11/2020	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : F09420P097
-----------------------------------	----------------------	-------------------------------------

1. Intitulé du projet

Création d'une voie verte reliant la ville d'Ajaccio (quartier Aspretto) à la rive Sud du Golfe - commune de Bastelicaccia (Pisciatello).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Collectivité de Corse

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Mr Jean Batiste Pieri

RCS / SIRET

2	0	0	0	7	6	9	5	8	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
le projet n'est soumis à aucune rubrique du tableau annexé au R122-2 CE. Ce cas par cas est réalisé à la demande des Services de l'Etat. rubrique concernée mais non soumise: 6.c	6km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objet du projet est la construction d'une voie verte reliant la ville d'Ajaccio à sa commune limitrophe, Bastelicaccia. Cette voie de 4 m de large sera composé en enrobé sur environ 6 km.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont :

- de rétablir la continuité des cheminements réservés aux modes de déplacement doux (vélos, rollers, piétons...) entre la ville d'Ajaccio et la commune limitrophe Bastelicaccia, sur un linéaire d'environ 6km, et notamment d'assurer une continuité en corrélation avec le fond de baie d'Ajaccio,
- de rétablir la sécurité de cet itinéraire pour les cyclistes et les piétons, en traitant l'ensemble des points singuliers type franchissements de voies, carrefours, etc..., en apportant une attention particulière au marquage et à la signalétique, et en évitant les axes routiers (2x2 voies) de grande circulation,
- de conserver au maximum les zones de stationnement existantes le long de la voie verte afin d'éviter le stationnement anarchique et assurer des zones spécifiques d'arrêts, tout en sécurisant l'interface entre les stationnements et la voie verte,
- de proposer une alternative aux véhicules motorisés pour les trajets domicile/travail ou domicile/pôle d'activité, en favorisant un mode de déplacement plus doux, plus propre et plus respectueux de l'environnement,
- de développer l'intérêt touristique et de visite de la zone en proposant un cheminement doux offrant des points de vue sur des milieux naturels et en respect avec son environnement
- d'inciter un changement de mentalité et de comportement en faveur d'une culture vélo et ça dès le plus jeune âge,
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, les opérations suivantes se succéderont :

- libération des emprises et des accès
- terrassement
- gestion des réseaux
- mise en place des revêtements
- installation du mobilier
- remise en état du site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, la voie verte permettra de relier la ville d'Ajaccio à Bastelicaccia.

Elle sera destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux personnes à mobilité réduite, aux cavaliers. Elle sera sécurisée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration ou autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement avec une modélisation hydraulique
Evaluation d'incidences Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
longueur	6 km
largeur	4 m (avec rétrécissement localisés)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

entre Ajaccio (quartier d'Aspretto) et
Bastelicaccia (Pisciatello)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 41 ° 55 ' 42 " ___ Lat. 8 ° 45 ' 57 " ___

Point d'arrivée :

Long. 41 ° 55 ' 16 " ___ Lat. 8 ° 49 ' 0 " ___

Communes traversées :

Ajaccio et Bastelicaccia

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dune de Porticcio - zone humide de prunelli gravona - zone humide de caldaniccia (9400041130)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ajaccio et Bastelicaccia
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention du bruit carte de bruit stratégiques des transports de Corse du Sud
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En limite du périmètre de servitude du monument historique inscrit "Lazaret d'Aspretto"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels : PPRi Ajaccio approuvé le 13/03/2018 PPRi Gravona approuvé 06/09/2002 PPRi Prunelli approuvé 14/09/1999 PPRT pour l'établissement ANTARGAZ prescrit le 28/12/2011
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aéroport d'Ajaccio est dans la liste des sites BASOLS à cause des zones de stockage d'hydrocarbures.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	a priori non
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors site Natura 2000 à 100 m de la ZPS "Iles Sanguinaires, golfe d'Ajaccio" (FR9410096) à 100 m de la ZSC "Golfe d'Ajaccio" (FR9402017) à 170 m de la ZSC "Campo dell Oro "(FR9400619)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le travailler consistera à caler le profil en travers de manière à équilibrer les déblais/remblais. L'axe de la voie verte est collé à l'altimétrie du TN, avec du déblai d'un côté et du remblai de l'autre. Les éléments déblayés seront analysés et éventuellement criblés, traités pour réemploi sur site. L'excédent de matériau sera retiré et amendé pour être réutilisable sur des aménagements paysagers hors zone inondable.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faune flore est en cours. La présence d'espèces végétales patrimoniales est possible, bien que les milieux soient très anthropisés. Les travaux pourraient engendrer une destruction de spécimens. Des mesures pourront être définies pour supprimer ou réduire cet impact. Pour la faune, les dégradations d'habitats d'espèces concerneraient des surfaces trop faibles pour induire un effet significatif. La destruction de spécimens d'espèces animales pourra être évitée avec un calendrier de débroussaillage et de préparation des sols évitant les périodes sensibles. Un dossier de dérogation espèces protégées sera élaboré si des impacts résiduels persisteraient.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le projet soit situé à proximité de sites Natura 2000, une bonne gestion environnementale des travaux garantira l'absence d'incidence sur les sites natura 2000 concernés. En phase de fonctionnement, la piste cyclable et sa fréquentation n'induiront aucune incidence (sonore, perturbation, etc.) sur les sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence de plusieurs talwegs et du fleuve côtier la Gravona
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi-totalité du linéaire s'inscrit au droit de chemins existants. Pour certains tronçons la largeur du chemin existant est trop réduite et sera élargit pour atteindre les 4m. Dans ces cas, de l'espace supplémentaire sera utilisé le long de la voie sur des milieux semi-naturels dont la majorité sont artificialisés. Ces surfaces sont considérées comme marginales. De plus, la nouvelle voie consommera un espace agricole le long de la RT40. Le projet a donc été établi en concertation avec l'agriculteur (pépinière) et concessionnaire des parcelles de la CDC et CCI
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRT pour l'établissement ANTARGAZ a été prescrit le 28/12/2011, il est toujours en cours d'élaboration. De fait, il est envisageable de créer la voie cyclable en respect de certaines prescriptions de la DREAL liées à l'affichage du risque et la mise en place de barrières pour tout véhicule accédant à la 2x2
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Du fait de la présence des ruisseaux et de la Gravone, le projet est concerné par le risque inondation. Ce risque est analysé grâce à une étude hydraulique comprenant une modélisation. L'objectif est de prendre en compte le risque existant pour proposer des mesures adapter afin d'éviter d'aggraver le risque inondation. Les éléments de cette étude seront intégrés dans le dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement (DLE).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer des déplacements routiers (amené de matériels et de matériaux, fonctionnement du chantier). Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagée, le projet sera de nature à générer des déplacements doux uniquement (piétons, cyclistes, ...).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer du bruit (fonctionnement des engins, ...). Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagée, le projet ne sera pas de nature à générer du bruit. Etant à proximité de l'aéroport, le projet est soumis au bruit généré par le décollage et l'amerrissage des avions.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer des vibrations (fonctionnement des engins, ...). Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagé, le projet ne sera pas de nature à générer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer des émissions lumineuses notamment en début et en fin de journée. Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagé, le projet (à confirmer si présence de lampadaires)
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer des émissions atmosphériques du fait de la circulation et du fonctionnement des engins. Ils seront néanmoins temporaires et de faibles ampleurs. En phase aménagé, le projet ne sera pas de nature à générer des rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de sa construction, le projet sera de nature à générer des déchets de toutes catégories. Ils seront gérés de façon stricte conformément à la réglementation . En phase aménagé, le projet ne sera pas de nature à générer des déchets.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de ce projet, des mesures environnementales seront définies pour minimiser les impacts du projet sur l'environnement.

En phase travaux, les mesures principales consisteront :

- éviter d'aggraver le risque inondation et de gérer les eaux pluviales ;
- préserver les milieux naturels à enjeux par le choix des périodes d'intervention, la réduction des emprises,...
- réduire les nuisances issues du chantier (bruit, vibration, émissions atmosphériques, poussières, déchets, circulations)
- optimiser et sécuriser la circulation du chantier

En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à générer des impacts significatifs, au contraire, il permettra à son échelle de privilégier les modes de déplacements doux alternatifs aux modes routiers, avec une réduction du trafic induisant une amélioration de la qualité de l'air, de l'ambiance sonore et du cadre de vie.

L'étude faune flore et l'étude hydraulique, en cours de réalisation permettront d'évaluer dans le cadre du DLE, les enjeux sur la biodiversité ainsi que d'identifier les mesures adaptées pour éviter et réduire les impacts et éviter d'aggraver le risque inondation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet contribuera à l'amélioration du cadre de vie, en leur proposant des modes de circulations doux alternatifs à la voiture. Aux vues des deux enjeux identifiés (biodiversité et hydraulique), la garanti de la prise en compte de tous les impacts (prévisibles et résiduels) sera faite en élaborant une étude faune flore, un dossier de dérogation espèces protégées au besoin et un DLE avec modélisation hydraulique. Les mesures nécessaires pour supprimer, diminuer et compenser les impacts y seront définies. Le DLE muni d'une modélisation hydraulique étudiera le risque inondation et proposera un projet qui n'aggraver pas le risque. Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux afin d'améliorer l'insertion paysagère des aménagements de la voie cyclable. C'est ainsi qu'une évaluation environnementale n'apporterait pas de plus-value au vu de la garantie des mesures qui pourront être mise en œuvre.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Arrêté préfectoral prescrivant le plan de prévention des risques technologiques

Annexe 8 : Synthèse des prospections naturalistes

Annexes 9 et bis : Photomontages

Annexe 10 : Présentation du projet

Annexe 11 : Description Tronçons et points singuliers

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Il Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica è per delegazione
Pour le Président du Conseil Exécutif de Corse et par délégation

Direttore generale aghjunta / Le Directeur Général Adjoint
Daniel LABORDE

